

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2025-4bis

Objet de la délibération :

NUMÉROTATION

Séance du 03 février 2025

(délibération rectificative suite à une erreur sur l'ID de la parcelle 12bis chemin de la Bertinière)

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 7

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 27 janvier 2025

Date d'affichage : 28 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février, à vingt heures, le Conseil Municipal de Quantilly, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice Damade.

Etaient présents : Jean-Marc Briolant, Gilles Letourmy, Vincent Teyssedre, Christelle Roblet, Annabel Monteiro, Valérie Thépin

Absents excusés : Emmanuel Lagrange (donne pouvoir à Béatrice Damade), Jean-Charles Gordet (donne pouvoir à Jean-Marc Briolant)

Absent : Rodolphe Chemière

Secrétaire de séance : Jean-Marc Briolant

Conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il appartient donc au conseil de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. De plus, Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Vu la délibération n°2014-54 du 26 novembre 2014 approuvant la numérotation des habitations ;

Vu l'arrêté n°2015-7 du 02 juin 2015 relatif à la numérotation des habitations ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 018-211801899-20250203-2025_4BIS-DE



Afin de finaliser l'adressage sur la commune (nouvelles constructions et habitations isolées), la Société AXIONE chargée de l'installation de la fibre optique demande à la commune de numéroté les habitations suivantes :

Ville	N° de voie	Nom de voie	ID parcelle
QUANTILLY	12 bis	Chemin de la Bertiniere	18189000ZI0001
QUANTILLY	1	Hôtel Dieu	180189000ZD0110
QUANTILLY	1	La Bergeronette	18189000A0110
QUANTILLY	1	La Dautrillerie	18189000C0861
QUANTILLY	6	La Rabelette	18189000ZA0099
QUANTILLY	16	La Rabelette	180189000ZA0065
QUANTILLY	1	La Ruchonnerie	18189000D0132
QUANTILLY	1	Les Glandons	18189000A0957
QUANTILLY	3	Les Glandons	18189000A0966
QUANTILLY	1	Les Grandes Panettes	180189000ZD0085
QUANTILLY	4	Les Imberts	18189000D0727
QUANTILLY	6	Les Imberts	18189000D0726
QUANTILLY	8	Les Imberts	18189000D0724
QUANTILLY	1	Le Passage à niveau	18189000ZC0086
QUANTILLY	1	Sabot	1801890000C0194

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la numérotation proposée,
- autorise la rédaction d'un arrêté,
- autorise Madame le Maire à transmettre l'arrêté à la Société AXIONE et aux organismes concernés.

Un courrier d'information sera transmis aux propriétaires.

Fait à Quantilly et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire,

Béatrice DAMADE



Le secrétaire de séance

Jean-Marc Briolant

Diffusion sur le site internet de la commune le : 06 février 2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 06/02/2025



ID : 018-211801899-20250203-2025_4BIS-DE